AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C2852
FR0011466069-FS1248

19 décembre 2016

Déclaration de franchissement de seuils (articles L. 233-7 du code de commerce)

EKINOPS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 décembre 2016, la société anonyme Ventech (47 avenue de l'Opéra, 75002 Paris), agissant pour le compte du fonds Ventech Capital II dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 14 décembre 2016, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EKINOPS et détenir, pour le compte dudit fonds, 184 173 actions EKINOPS représentant autant de droits de vote, soit 2,50% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions EKINOPS sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 7 360 399 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.